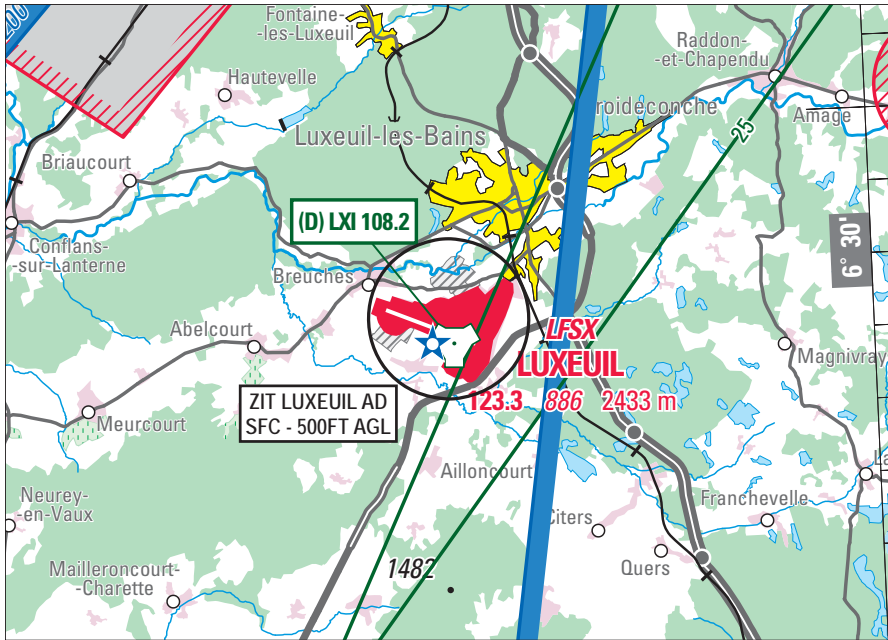


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) « Luxeuil aérodrome »
En vigueur : Du 06 décembre 2018 au 27 mars 2019

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Luxeuil Saint Sauveur LFSX



Extrait carte SIA « Strasbourg Alsace Lorraine » au 1 / 250 000 édition 2 - 2018

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations spécifiques défense

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- les aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.

STATUT
Zone interdite temporaire qui coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
Limites latérales : cercle de 1.1 Nm (2037 m) de rayon centré 47°47'20.30" N-006°21'20.10" E
Limites verticales : SFC - 500 FT AGL